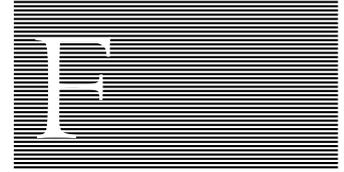




United Nations
Economic Commission for Africa

**REUNION DES AGENCES ET
INSTITUTIONS PARTENAIRES AU
MECANISME SOUS-REGIONAL DE
COORDINATION POUR L'APPUI
A LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME UA/NEPAD EN
AFRIQUE CENTRALE**



Distr. : GENERAL
ECA/SRO-CA/SRCM/_____
Nov. 2018
Original : Français

**NOTE
CONCEPTUELLE**

**Libreville, Gabon
20 - 21 Novembre 2018**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans la volonté du système des Nations Unies de soutenir les pays africains, un cadre a été élaboré pour appuyer la mise en œuvre des programmes prioritaires du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). C'est ainsi qu'à l'échelle régionale, un mécanisme de coordination (MCR) a été mis en place pour améliorer la coopération et la coordination inter-institutions concernant l'appui des Nations Unies aux programmes du NEPAD. Par ailleurs, au niveau sous-régional, des cadres de coordination des programmes et activités des organismes des Nations Unies ont été mis en place par la CEA, de concert avec les autres entités des Nations Unies. En Afrique Centrale plus particulièrement, le Mécanisme Sous-Régional de Coordination de l'appui du Système des Nations Unies à l'Union Africaine et à son programme du NEPAD en Afrique Centrale (MSRC/AC) a été créé en 2009. Ce mécanisme prévoit une rencontre régulière d'évaluation des actions et mesures conduites ou réalisées par les différentes structures des Nations Unies en soutien aux institutions et programmes d'intégration d'Afrique Centrale.

En juillet 2017, le Secrétaire Général des Nations Unies António Guterres, a présenté son rapport intitulé « repositionnement du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement » en expliquant qu'il était indispensable d'opérer des changements d'envergure dans le système onusien consacré aux questions de développement, au regard d'un programme aussi ambitieux que le Programme 2030. Il a insisté sur la nécessité d'accélérer la transition des Objectifs de Développement Durable vers le Programme 2030 et a fortement recommandé aux équipes pays de l'ONU d'être plus cohésives, flexibles et efficaces entre elles au profit de la réalisation des projets qu'elles ont en commun en particulier dans le cadre du MRC.

Pour rappel le premier Programme Commun Indicatif (PCI) a couvert la période de 2010 à 2012 et le PCI II de 2013 à 2016. C'est au cours de la 7^{ème} réunion du MSRC qui s'est tenue en 2016, que les participants ont adopté une feuille de route en 9 étapes pour l'élaboration du prochain programme indicatif (PCI III). En référence à cette feuille de route, une séance de travail entre experts de la CEEAC et de la CEA a été organisée le 19 janvier 2017 à Libreville au Gabon. Les objectifs visés étaient :

- i) la détermination d'un horizon temporel permettant la réalisation du PCI III ; et
- ii) la reconfiguration des groupes thématiques pour tenir compte non seulement des Agendas 2030 et 2063 mais aussi des priorités de la sous-région. S'agissant

de l'horizon temporel de réalisation du PCI III, en conformité avec le cycle de programmation du Secrétariat Général de la CEEAC, ils ont convenu qu'un horizon de cinq ans serait approprié pour la mise en œuvre de ce nouveau programme, avec un bilan à mi-parcours de la mise en œuvre des projets à effectuer chaque année et un bilan exhaustif en termes d'impact du PCI à effectuer à l'échéance.

Les deux parties se sont accordées pour une articulation du PCI III autour des quatre groupes thématiques suivants : i) Transformation structurelle pour le développement économique et social ; ii) Accès au marché et insertion dans les chaînes de valeur globales ; iii) Amélioration des conditions humaines et sociales; et iv) Promotion de la gouvernance, paix et sécurité et cohésion sociale. Ils ont enfin convenu de limiter à trois le nombre de projets phares à mettre en œuvre par groupes thématiques, soit un total de douze.

Lors de la huitième réunion du MSRC-AC qui s'est tenue à Yaoundé (Cameroun) les 21 et 22 novembre 2017, le bilan final du PCI II présenté a fait ressortir que sur les 74 activités retenues, 25 étaient considérées comme réalisées, 35 étaient en cours de réalisation et 13 n'avaient pas encore démarré, soit un taux de réalisation de 36%. Dans la perspective de la confection d'un nouveau Programme Commun Indicatif à exécuter désormais dans un horizon de cinq ans, les experts ont sélectionné au cours de la même réunion 12 projets phares (voir en annexe 1 la listes des projets) parmi 22 proposés par la CEA, dans le cadre des quatre groupes thématiques susmentionnés.

Au cours de cette réunion, les participants ont reconnu l'importance d'une pleine appropriation du PCI III par les Communautés Economiques Régionales qui ont une meilleure connaissance des réalités et des besoins de la sous-région. Ils ont suggéré qu'elles prennent le leadership dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi- évaluation et la mobilisation des ressources pour le financement des projets du PCI III, notamment ceux relatifs aux infrastructures lourdes. A ce titre, ils ont recommandé la mise en place par le Secrétariat d'un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des projets phares du PCI III, de concert avec la CEEAC et la CEMAC et une meilleure mobilisation des partenaires existants et l'élargissement du MSRC-AC à d'autres partenaires. Ils ont en outre souligné que l'élaboration du nouveau programme devrait tenir compte des agendas 2030 et 2063 ainsi que des priorités de la sous-région mises en évidence par le Secrétariat Général de la CEEAC.

C'est dans ce contexte que le Bureau Sous-Régional pour l'Afrique Centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (BSR-AC/CEA) sous le leadership du Secrétariat Général de la CEEAC, organise les 20 et 21 novembre 2018 à Libreville, Gabon, la réunion annuelle des agences et Institutions Partenaires au Mécanisme Sous-Régional de Coordination pour l'appui à la mise en œuvre du programme UA/NEPAD en Afrique centrale.

II. OBJECTIFS DE LA REUNION

L'objectif principal de la réunion est d'examiner et de valider le projet du Programme Commun Indicatif (PCI III) pour la période 2018-2023.

A cet effet, deux documents substantifs seront soumis à l'examen de la réunion : i) le projet de PCI III 2018-2023 et son chronogramme ; ii) un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation du PCI III intégrant les recommandations du Secrétaire Générale des Nations Unies dans le cadre de sa nouvelle vision du repositionnement du système des Nations Unies.

III. RESULTATS ATTENDUS DE LA REUNION

Il est attendu de la réunion l'adoption du projet du PCI III pour la période 2018-2023 et des recommandations sur sa mise en œuvre et son suivi.

IV. ORGANISATION ET FORMAT DE LA REUNION

La réunion se déroulera sur deux journées. Les documents de travail élaborés par la CEA/BSR-AC seront présentés en séances plénières. Ces présentations et les communications des institutions présentes seront suivies de discussions entre les experts. Dans le cadre de travaux en ateliers, les participants procéderont à l'analyse des 12 projets phares inscrits dans le 3ème PCI 2018-2023 et examineront la question de la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de ce programme.

V. PARTICIPATION

La participation à la réunion est ouverte aux agences et institutions partenaires au sein du Mécanisme Sous-Régional de Coordination. Il s'agit notamment des agences du Système des Nations Unies, de la Commission de l'Union Africaine,

de la CEMAC, de la CEEAC et de leurs institutions spécialisées respectives, du COPIL CER-AC, de la BAD ainsi que de la Présidence de la Coordination Régionale-NEPAD en Afrique Centrale.

VI. DATE ET LIEU DE LA REUNION

La réunion aura lieu à Libreville, les 20 et 21 novembre 2018.

VII. LANGUES DE TRAVAIL

Les travaux se dérouleront en français.

VIII. CONTACTS

M. Tidjani CHETIMA

Email: chetima@un.org

Tél. : (237) 222 50 43 22

Fax : (237) 222 23 31 85

M. Giuseppe Renzo D'Aronco

Email: guiseppedaronco@un.org

Tél. : (237) 222 50 43 33

Fax : (237) 222 23 31 85

Mme Lucie MAFFO

Email : maffo@un.org

Tél. : (237) 222 50 43 15

Fax : (237) 222 23 31 85